



DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE

**Commune de PENTA DI CASINCA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Conseil Municipal du dimanche 22 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 22 mars à 11H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie du village de PENTA DI CASINCA, sous la présidence de M Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par M Jean-Sylvestre MORACCHINI.

<b>Membres du conseil municipal : 27</b>	<b>Présents : 24</b>	<b>Absents : 3</b>	<b>Pouvoirs : 0</b>
--	----------------------	--------------------	---------------------

Présents : ANGELINI Nathalie, BRUNEAU Claudia, BUCCI Marguerite, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, CERANI Rachel, CERVETTI Michel, EMANUELLI Jacques-Philippe, GANDOIN Sylviane, GOFFI Antoine-Joseph, LAURELLI Sébastien, LEPORATI Maryline, LIMONGI André, LIMONGI Livia, MATTEI Dominique, MITRIDATI Dominique, MORACCHINI Jean-Sylvestre, PACO dos SANTOS Sandrine, RAFFALLI Muriel, ROMAGNOLI André, SAMARTINI Jean-Félix, SOULLARD Patricia, SOULLARD Sylvie, SUZZONI Stéphanie.

Absents : FINIDORI Joël, FRANCESCHI Jean-Marc, MATTEI-BELGODERE Valentine.

Pouvoirs : 0

**Objet : Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'Eclairage Public de la Haute-Corse**

Pour :	24
Contre :	
Abstention :	

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-33 et L.5211-7 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2012-193-0002 en date du 11 juillet 2012 portant création du Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'Eclairage Public de la Haute-Corse,

**Vu** l'article 6 de l'arrêté susvisé précisant que les communes doivent désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Ayant entendu l'exposé du maire, et après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal :**

Désigne pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'Eclairage Public de la Haute-Corse :

- Monsieur **MORACCHINI Jean-Sylvestre titulaire**
- Monsieur **CERVETTI Michel délégué suppléant**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus, et signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré le 22 mars 2026

**Le Maire**  
**Yannick Castelli**

